

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Centre d'Études de la Conjoncture Immobilière (CECIM) - Convention d'adhésion**

Le Cecim est une association loi 1901 fondée en 1970 à l'initiative des professionnels de l'immobilier. Sa mission est de réunir les acteurs publics et privés du secteur, de fournir des données et des analyses de marché immobilier résidentiel neuf permettant à ses adhérents d'étayer leurs stratégies.

Les valeurs du Cecim reposent sur l'indépendance, la transparence et la collaboration active entre tous les interlocuteurs du marché immobilier. Grâce à une couverture territoriale qui s'étend sur plusieurs régions, dont la Bourgogne - Franche Comté, le Cecim propose une observation complète du marché (mises en vente, réservations, stocks, prix, ...) en s'adaptant aux spécificités locales.

Au titre notamment de sa politique de l'habitat, afin de conforter la connaissance des évolutions à l'œuvre ainsi que la compréhension des dynamiques immobilières du territoire, il est proposé que Dijon métropole adhère à l'association Cecim pour une durée de trois ans.

Le montant annuel de l'adhésion est fixé à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC, sans évolution durant les 3 années de la convention.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention 2025-2027 entre le Centre d'Études de la Conjoncture Immobilière (CECIM) et Dijon métropole, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette convention ;
- **d'inscrire** chaque année le budget correspondant.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	